

Examens de biologie dans les laboratoires : l'accès normal aux soins des patients est fragilisé

L'URPS médecins tire la sonnette d'alarme et propose une piste simple et compréhensible.

Paris, le 17 septembre 2020

La campagne de dépistage massif de la COVID via test PCR sans véritable régulation des demandes des Franciliens a fait exploser le parcours de soins normal des patients en Ile-de-France. L'URPS médecins libéraux Ile-de-France propose que toute l'activité des laboratoires de biologie médicale soit exclusivement réservée aux demandes sur prescription médicale, pour suspicion COVID et pour tout autre pathologie.

La capacité actuelle affichée par les laboratoires d'analyse en lle-de-France est un traitement de 220 000 tests hebdomadaires. Les laboratoires font de leur mieux pour augmenter cette capacité dans les prochaines semaines mais dans l'intervalle il ne sert à rien de multiplier les prélèvements qui ne pourront donner des résultats dans des délais satisfaisants.

Les résultats sont visibles de tous :

- Des files d'attente de plus en plus longue devant les laboratoires d'analyses ;
- L'impossibilité de faire prendre en charge rapidement des patients symptomatiques ou contact COVID prioritaires ;
- Des délais de résultats des tests de plus en plus long qui dans certains territoires dépassent les 8 jours;
- Des médecins et personnels de laboratoires épuisés ne pouvant satisfaire la demande toujours plus grande ;
- La fragilisation de plus en plus grande pour tous les autres patients à obtenir dans des conditions normales la réalisation des examens habituels prescrits par leurs médecins dans le cadre de leur maladie chronique ou aiguë non COVID.

Au-delà même de la gestion de la crise sanitaire COVID, cette situation a donc à nouveau des conséquences graves sur l'accès aux soins des patients, pour la prise en charge classique des demandes d'examen biologique, hors test PCR, pour toutes les autres pathologies.

L'URPS médecins libéraux lle-de-France insiste pour que cette situation soit réglée au plus vite et propose que toute l'activité des laboratoires soit exclusivement réservée aux demandes sur prescription qu'il s'agisse des cas COVID prioritaires et ou de tous les autres examens, afin de garantir le parcours de soins coordonné habituel entre les médecins et les laboratoires de biologie médicale, au plus près des patients. Tous les autres prélèvements COVID, sans prescription, doivent être organisés sur des sites dédiés.

Dans le contexte actuel, la stratégie de l'accès aux tests RT-PCR pour tous mérite d'être clairement raisonnée et ceci passe nécessairement par un message clair des pouvoirs public et une cohérence des directives entre ministères pour la priorisation.

L'URPS relaie ainsi le message d'alerte qui lui remonte de plus en plus chaque jour des médecins de terrain et propose une solution simple, compréhensible par tous les Franciliens. Il faut la mettre en œuvre en urgence avant l'explosion prévisible et proche.





À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ». L'URPS agit partout sur le territoire francilien pour favoriser l'installation des médecins libéraux et les accompagner au quotidien dans leur exercice au service de la population.

Contacts presse

Sylvie Courboulay – URPS médecins libéraux Île-de-France sylvie.courboulay@urps-med-idf.org - 06 86 80 88 56

Thomas de Climens & Quentin Hua – DGM conseil thomasdeclimens@dgm-conseil.fr / quentin.hua@dgm-conseil.fr - 01 40 70 11 89